

Conseillers en exercice :	19
Présents :	16
Absents :	3
Pouvoirs :	2



Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 13 janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 6 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Jean-Yves CLOLUS, Anita OBLIN, Jean-Luc DUGUE, Carole PIGUEL, Pierre FONTAINE, Anne MARGOLIS, Jean-Luc GEFFROY, David LE GALL, Stéphane FLOCON, Stéphanie AMINOT, Catherine LUCAS, Jean-Marc DETOC, Morgane CALVEZ, Vicky RENAULT et Kevin RENOARD,

Absents excusés : M. Eric DURAND, Mme Delphine BEAUDOIN

Absents : Mme Laetitia TABART,

Pouvoirs : M. Eric DURAND donne pouvoir à M. Jean-Luc DUGUE

Mme Delphine BEAUDOIN donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS

Secrétaire de séance : M. Stéphane FLOCON

N° 01.01-13/01/2022 : Approbation du PV du 02/12/2021

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire soumet le PV de la séance du 2 décembre 2021. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021.

N° 02.01-13/01/2022 : Tarifs communaux 2022

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil les tarifs communaux pour l'année 2022.

Droits de place - installations foraines - marchands ambulants		
Forfaits	2021	2022
Forfait de base week-end	22,42 €	22,64 €
Forfait catégoriel / fête foraine		
* petites structures / carrousels	31,84 €	32,16 €
* auto-tampons	73,28 €	74,01 €
Vendeurs ambulants		
* -5 m ²	16,85 €	17,01 €
* +5 m ²	27,99 €	28,27 €

Gens du voyage : 72 h de présence maximum	2021	2022
Prix par caravane pour 72 heures	7,50 €	7,50 €

Encart publicitaire dans le bulletin communal		
Parution d'une taille maximale d'un quart de A4 et uniquement pour les activités sur Montreuil-le-Gast.	2021	2022
	50,00 €	50,00 €
photocopies		
copie A4 en noir et blanc	0,20 €	0,20 €
copie A3 en noir et blanc	0,30 €	0,30 €
copie A4 en couleur	0,30 €	0,30 €
copie A3 en couleur	0,40 €	0,40 €

Cimetière		
Concessions cimetière		
durée	2021	2022
50 ans	236,22 €	238,58 €
30 ans	158,58 €	160,16 €
15 ans	100,61 €	101,62 €
Concessions columbarium		
5 ans	160,82 €	162,43 €
15 ans	461,50 €	466,11 €
30 ans	807,07 €	815,14 €
Plaque pour le jardin du souvenir, prix de la lettre	4,23 €	4,27 €

Droit de place	2021	2022
Vente hebdomadaire (par an)	111,55 €	112,66 €
Droit de place occasionnel	19,14 €	19,33 €

Tarif fourrière :	2021	2022
Amende	62,34 €	62,96 €

Indemnité agriculteurs - épandage des boues - prix au m³		
Indemnité agriculteurs pour épandage des boues prix au m ³	5,13 €	5,19 €

SALLE POLYVALENTE - ANNEE 2022 (+1%)					
DESIGNATION	QUALITE DU LOUEUR	PERIODE 1 (mai à sept)		PERIODE 2 (oct. à avril)	
		Petite salle	Grande salle	Petite salle	Grande salle
Week-end	Montreuillais et asso hors com	259,56 €	482,68 €	280,55 €	545,63 €
9 h => 2 h et 8 h => 18 h	Hors commune	336,88 €	671,55 €	357,86 €	734,51 €
Forfait	Associations	160,16 €	269,50 €	174,51 €	311,47 €
Journée	Montreuillais et asso hors com	197,71 €	355,66 €	210,96 €	397,63 €

9 h => 2 h	Hors commune	255,14 €	482,68 €	268,40 €	524,65 €
Forfait	Associations	94,99 €	188,87 €	96,09 €	216,49 €
Demi-journée	Montreuillais et asso hors com	124,81 €	255,14 €	131,44 €	281,65 €
14 h => 2 h ou 8 h => 18 h	Hors commune	163,47 €	366,70 €	171,20 €	394,31 €
Vin d'honneur	Associations	12,15 €	19,88 €	14,36 €	26,51 €
	Montreuillais et asso hors com	26,51 €	38,66 €	28,72 €	45,29 €
	Hors commune	37,55 €	57,44 €	39,76 €	64,06 €
Activité commerciale	*	74,00 €	167,89 €	104,93 €	251,83 €
Réunion, conférence	*	37,55 €	74,00 €	39,76 €	104,93 €
Anim. récréative	Asso MLG		62,96 €		90,57 €
Après-midi	asso EXT		93,88 €		134,75 €
Animation récréative	Asso MLG		93,88 €		121,50 €
Soirée	Asso EXT		141,38 €		182,25 €
Option nettoyage		104,93 €	209,86 €	104,93 €	209,86 €
Location 1 table et tréteaux (10 p)		10,00 €			
Location chaises		1,00 €			
Salle Glénan Médiathèque	Tarifs				
Réunion, conférence demie journée	31,84 €				
Réunion, conférence journée	63,68 €				

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs communaux 2022

N° 03.01-13/01/2022 : Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de la rue du Rocher

Rapporteur : M. HENRY

M. le Maire expose que suite à la phase PRO voté au mois de décembre 2021, il convient de lancer l'appel d'offres pour les travaux de la rue du Rocher. Ces travaux, estimés à 226 800 € HT feront l'objet d'un allotissement que proposera le maître d'œuvre.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à lancer l'appel d'offres pour les travaux de la rue du Rocher;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

N° 04.01-13/01/2022 :	Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police
------------------------------	---

Rapporteur :	M. HENRY
---------------------	-----------------

M. le Maire expose que dans le cadre du projet de réaménagement des entrées de bourg, la commune est éligible aux subventions du Département au titre des recettes des amendes de police. Ainsi, le Département alloue des sommes pour les projets d'aménagement suivants :

- Aire d'arrêt de bus sécurisés (hors abribus et équipements de confort)
- Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération (études et travaux)
- Parc de stationnement
- Feux de signalisations tricolores
- Signalisation des passages piétons, hors renouvellement
- Aménagements de sécurités sur voirie,
- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation
- Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation

Chaque item peut prétendre à une subvention. Le montant est calculé en fonction d'un taux de voirie prévu par le Département pour Montreuil-le-Gast.

Dans le cadre du projet de réaménagement des entrées de bourg, la commune a retenu la rue de La Mézière comme étant la première tranche ferme du marché. Suite aux études préliminaires, l'approche financière sommaire de l'entreprise TECAM pour la rue de La Mézière est de 479 800 € HT.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **SOLLICITE** auprès du Département l'attribution d'une subvention au titre de la répartition des produits des amendes de police
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

N° 05.01-13/01/2022 :	Volet 3 du contrat de territoire : Demande de subvention 2022
------------------------------	--

Rapporteur :	M. HENRY
---------------------	-----------------

M. le Maire indique que, dans le cadre du contrat de territoire, la commune peut bénéficier d'une subvention d'un montant au moins égal 1 000 € euros pour l'achat de 2 000 € de DVD ou de matériel multimédia pour la médiathèque au titre de l'année 2022.

Ainsi, M. le Maire propose au conseil municipal de demander cette subvention de fonctionnement pour l'achat de DVD ou de matériel multimédia à la médiathèque pour la commune.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **SOLLICITE** auprès du Département l'attribution une subvention de fonctionnement pour l'achat de DVD ou de matériel multimédia pour la médiathèque au titre du contrat de territoire ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

N° 06.01-13/01/2022 : Rétrocession des trottoirs route de Montgerval

Rapporteur : M. HENRY

Dans le cadre de son programme immobilier dénommé la Forge, l'entreprise BPI, suite aux opérations de bornage a constaté qu'une partie des trottoirs lui appartenait.

Dans un souci d'harmonisation des plans cadastraux, l'entreprise BPI accepte de céder gratuitement les parcelles correspondantes.

Cette opération cadastrale est cependant suspendue à l'obtention de l'accord du Département.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la rétrocession à titre gratuit, au bénéfice de la commune des trottoirs, route de Montgerval
- **DIT** que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la commune
- **DESIGNE** Me Crossoir, notaire à St Germain sur Ile pour rédiger les actes
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Questions diverses

- M. le maire informe le conseil que le projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire pourrait bénéficier d'une aide de la Région Bretagne au titre du plan de relance (253 000 euros). La municipalité doit déposer un dossier qui passera en commission permanente de la Région dans le cadre de l'opération « Bien Vivre partout en Bretagne ». Le restaurant bénéficie déjà d'un financement au titre de la DETR 2021 (210 000 euros).
- La maire fait un point sur l'audit du CDG35 : Dans le cadre de la mise en place des Lignes Directrices de Gestion et en prévision de l'augmentation de la population induisant une densification des missions et des effectifs, la commune avait fait appel au Centre de gestion du département pour un audit. Parmi les pistes présentées, il faut noter la proposition de créer un poste de responsable sur le pôle enfance/jeunesse/école/restauration/médiathèque afin de mieux coordonner le service sur site. Cette évolution devrait intervenir pour la rentrée scolaire 2022.
- Anita Oblin donne les dernières informations sur la mise en place du réseau des médiathèques. Ainsi, la médiathèque sera fermée du 1er au 15 février pour permettre à nos agents et bénévoles une formation sur le nouveau logiciel / catalogue. La médiathèque devrait rouvrir le mardi 15 février aux horaires habituels. Le samedi 12 février de 10h à 12h, sera organisée une matinée formation avec nos agents bibliothécaires pour tous nos bénévoles sur le nouveau logiciel.
- Anita Oblin explique que dans la continuité du PEDT qui a été validé en juillet 2021, la commune a la volonté de postuler au Plan Mercredi : c'est une charte qualité ayant pour conséquence une bonification de certaines heures ALSH portant le financement de la CAF de 0,46 €, à 1€ de l'heure par enfant. Cette labellisation pourrait également nous apporter une subvention d'investissement pour la réhabilitation de l'ALSH dans ces nouveaux locaux (restaurant scolaire actuel).

- M. Dugué souligne la satisfaction des montreuillais en vers les décorations de Noël récemment acquises.
- Interrogé à propos de l' Antenne Orange : le maire fait le point de situation, inchangé depuis la réunion publique du mois de juillet, à savoir que la commune est toujours en attente d'une proposition du prestataire d'Orange pour localiser un emplacement.
- Parrainage présidentielles : interpellé sur la question de parrainage dans la cadre des élections présidentielles à venir, le maire indique avoir été sollicité à plusieurs reprises, notamment par des citoyens montreuillais. Conscient du caractère non partisan des conseils municipaux des petites communes, le maire indique ne pas souhaiter engager ses collègues du conseil municipal sur un positionnement politique personnel. Aussi, il ne devrait pas être donné suite aux différentes sollicitations de candidats à l'élection présidentielle.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire met fin à la séance à 22h05

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication le 19 janvier 2022.

Fait le 19 janvier 2022
Le Maire,

Lionel HENRY